



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

Site internet de la ville de BRON

(*www.ville-bron.fr*)

-

5 avril 2019

Document rédigé par Franck Letrouvé

fl@pixfl.com / 06 62 56 14 44

1 SOMMAIRE

- A/ Introduction..... 3**
- 1. Objectif du document.....3
- 2. Rappel du contexte de l'accessibilité numérique.....3
 - a. Définition de l'accessibilité.....3
 - b. Cadre législatif.....3
 - c. Le RGAA.....4
- B/ Éléments réglementaires de la déclaration de conformité AU RGAA..... 5**
- 1. Adresse de consultation du site évalué.....5
- 2. Date de réalisation de la déclaration de conformité.....5
- 3. Version des référentiels utilisés.....5
- 4. Technologies utilisées dans le site.....5
- 5. Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité des contenus du site.....5
- C/ Pages du site ayant fait l'objet de la vérification..... 6**
- D/ Résultat détaillé des tests..... 10**
- 1. Images.....10
- 2. Cadres.....10
- 3. Couleurs.....11
- 4. Multimédia.....11
- 5. Tableaux.....11
- 6. Liens.....12
- 7. Scripts.....12
- 8. Éléments obligatoires.....13
- 9. Structuration de l'information.....13
- 10. Présentation de l'information.....13
- 11. Formulaire.....14
- 12. Navigation.....14
- 13. Consultation.....14
- E/ ANNEXES..... 16**

1. Droit à la compensation.....	16
2. Amélioration et contact.....	16
3. Défenseur des droits.....	16
4. Dérogations spécifiques.....	16
F/ Synthèse.....	17

A/ INTRODUCTION

1. Objectif du document

Pour les administrateurs de sites internet publics, les objectifs de la déclaration de conformité au RGAA sont de :

- démontrer les avancées de leur démarche de mise en conformité accessible de leurs livrables ;
- produire un état de l'art de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire ;
- signaler les futures améliorations ;
- montrer aux utilisateurs du site que les problèmes sont connus et anticipés ;
- mettre à disposition les données réglementaires à intégrer au sein de la déclaration de conformité au RGAA.

2. Rappel du contexte de l'accessibilité numérique

A. DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ

La définition adoptée par le W3C (World Wide Web Consortium, www.w3.org) est la suivante :

« Mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. »

Tim Berners-Lee, directeur du W3C (consortium de standardisation des technologies web)

L'innovation technologique autorise l'accès et la restitution de l'information au travers de nombreux canaux qui peuvent exclure certaines catégories d'utilisateurs si l'on n'y prend pas garde.

L'adoption de standards et de règles communes pour satisfaire aux exigences d'accessibilité telles que définies par le W3C/WAI (Web Accessibility Initiative, www.w3.org/WAI) permet d'éviter ce problème.

B. CADRE LÉGISLATIF

Le 11 février 2005, la France s'est dotée d'un cadre législatif strict en matière d'accessibilité numérique en adoptant la loi n°2005-102 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

L'article 47 de ce texte stipule notamment que : *"Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées suivant les recommandations établies par les services de la Direction Générale de Modernisation de l'État (DGME)".*

En matière de prise en compte de l'accessibilité numérique, trois axes forts se dégagent de ce texte :

- l'application des recommandations internationales liées à la prise en compte de l'accessibilité numérique ;
- la mise en conformité des sites publics dans un délai des 3 ans (2 ans pour les sites ministériels) ;
- la formation des personnels impliqués dans ces projets.



Le décret d'application n° 2009-546 du 14 mai 2009 (complété par l'arrêté ministériel du 21 octobre 2009) fixe les règles d'application du texte sous la forme de recommandations sur la nature des adaptations à envisager. Le texte précise ainsi que le RGAA s'applique comme méthodologie des WCAG 2.0 et doit ainsi être respecté pour satisfaire les exigences internationales en matière d'accessibilité du Web.

L'article 3 du décret fixe aux collectivités "un délai de trois ans à compter de la publication du présent décret". Et de préciser que "ce délai est réduit à deux ans pour les services de communication publique en ligne de l'État et des établissements publics qui en dépendent".

Le délai de mise en conformité est donc arrivé à expiration pour les services de l'État depuis mai 2011 et depuis mai 2012 pour les collectivités. La loi pour une République numérique a été promulguée quant à elle par François Hollande, le 8 octobre 2016. L'article 106 y est consacré à l'accessibilité numérique des services publics et complète la loi dite de février 2005 en :

- étendant la portée de la loi à certains types d'acteurs privés ou aux organismes délégataires de mission de service public ;
- obligeant à la publication des plans de mise en accessibilité à l'image des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour le bâti ;
- inscrivant un régime de sanctions dans la loi elle-même ;
- donnant accès à des subventions du fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle.

A ce jour, l'article 47 a été récemment modifié par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ces évolutions législatives et réglementaires permettent de transposer en droit français [la directive \(UE\) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public](#). La norme actuellement inscrite dans la directive européenne porte la référence [EN 301 549 V1.1.1 \(2014-02\). Accessibility requirements suitable for public procurement of ICT products and services in Europe \(.pdf\)](#) basée sur les WCAG 2.0.

Il est en conséquence prévu en 2019, la publication d'un nouveau décret d'application de l'article 47 et d'un arrêté de mise à jour du RGAA et de ses composantes. Pour suivre l'évolution de ce référentiel : <https://evolution-rgaa.numerique.gouv.fr/propos-du-rgaa>.

C. LE RGAA

Le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations) est un ensemble de documents administratifs disponible sur le site de la DISIC (<https://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/>), indiquant les dispositions à suivre pour rendre le Web public accessibles à tous. Ce référentiel unifié comporte notamment une liste de tests techniques guidant les concepteurs de site pour vérifier l'application des WCAG 2.0, règles internationales d'accessibilité des contenus en ligne. Le contenu du RGAA est applicable aux services internet, intranet, extranet... des services en ligne du secteur public français.

L'arrêté du 29 avril 2015 entérine le remplacement de la version 2.2.1 du RGAA par la version 3 de ce même référentiel. La version du RGAA actuellement en vigueur est nommée VERSION 3 2017 et datée du 28 juillet 2017 (<http://references.modernisation.gouv.fr/mise-jour-2017-du-rgaa>). Ce référentiel d'accessibilité est organisé en trois niveaux : A (niveau basique), AA (niveau normal) et AAA (niveau d'amélioration). La loi française et européenne impose le respect du niveau AA (c'est à dire A + AA).

A ce titre, les administrations, collectivités et établissements publics doivent dorénavant publier une "déclaration de conformité au RGAA" détaillant les résultats des tests qu'ils auront faits pour vérifier l'application du RGAA, justifier les manquements aux règles, et expliquer leur politique d'accessibilité pour combler les lacunes dans l'avenir.

B/ ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

1. Adresse de consultation du site évalué

La présente déclaration de conformité au RGAA porte sur le suivi de recette en production des développements produits par la société INTUITIV pour le compte de la ville de BRON dans le cadre du projet de refonte de son site internet.

2. Date de réalisation de la déclaration de conformité

La présente déclaration de conformité au RGAA a été établie le 13/02/2018 puis mise à jour le 5 avril 2019 sur la base du site en production consultable à l'adresse suivante : <https://www.ville-bron.fr>.

3. Version des référentiels utilisés

Les données proposées au sein de ce document constituent les composantes de la déclaration de conformité au RGAA 3.0. Il vise à définir le niveau d'accessibilité général constaté sur un site donné conformément à la réglementation des sites publics ou privés qui souhaitent un cadre de référence pour la prise en compte de l'accessibilité numérique.

La version du RGAA actuellement en vigueur est identifiée dans sa version 3 2017 datée du 28 juillet 2017 (<http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa/>).

4. Technologies utilisées dans le site

- HTML 5 & CSS niveaux 2 et 3
- JavaScript / jQuery
- CMS DRUPAL (version 8)

5. Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité des contenus du site

- Firefox 43 et Opquast Desktop 2.0.4
- Firefox 61, Chrome 71, IE 11
- Extensions Web Developer Toolbar pour Firefox et Chrome
- Validateur du W3C (<https://validator.w3.org/>)
- Asqatasun
- Colour Contrast Analyser

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées selon la combinaison fournie par la base de référence du RGAA (<https://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/base-de-reference.html>), avec les versions logicielles suivantes :

- Internet Explorer 11 et Jaws 17
- Firefox 61 et NVDA 2016.1

C/ PAGES DU SITE AYANT FAIT L'OBJET DE LA VÉRIFICATION

Un audit du site a été réalisé en mars 2018 et révèle la conformité au RGAA suivante :

Niveau A du RGAA	Critères A conformes	131
	Critères A non conformes	248
	Critères A non applicables	409
	Critères A dérogatoires	0
Niveau AA du RGAA	Critères AA conformes	63
	Critères AA non conformes	59
	Critères AA non applicables	59
	Critères AA dérogatoires	1
Niveau AAA du RGAA	Critères AAA conformes	59
	Critères AAA non conformes	94
	Critères AAA non applicables	157
	Critères AAA dérogatoires	0

Un ajustement de ces valeurs a été réalisé le 5 avril 2019 (sans audit d'accessibilité préalable) et propose la nouvelle répartition suivante :

Niveau A du RGAA	Critères A conformes	150
	Critères A non conformes	229
	Critères A non applicables	409
	Critères A dérogatoires	0
Niveau AA du RGAA	Critères AA conformes	70
	Critères AA non conformes	52
	Critères AA non applicables	59
	Critères AA dérogatoires	1
Niveau AAA du RGAA	Critères AAA conformes	64
	Critères AAA non conformes	77
	Critères AAA non applicables	169

	Critères AAA dérogatoires	0

En mars 2018, sur la base de cet échantillon, les résultats obtenus à l'aide de l'extension Firefox Opquast Desktop (<https://desktop.opquast.com/fr/>) donnaient ci-dessous :

	Intitulé de la page	URL	OPQUAST DESKTOP	Valdateur W3C
			Évaluation du 14/03/2018	Évaluation du 14/03/2018
1	Accueil	www.ville-bron.fr	7,2/10 13 tests conformes 5 tests non conformes	28 erreurs
2	Contact	www.ville-bron.fr/contact-0	8,2/10 14 tests conformes 3 tests non conformes	12 erreurs
3	Mentions légales	www.ville-bron.fr/mentions-legales	7,6/10 13 tests conformes 4 tests non conformes	7 erreurs
4	Agenda	www.ville-bron.fr/lagenda	7,5/10 12 tests conformes 4 tests non conformes	27 erreurs
5	Détail Agenda	www.ville-bron.fr/agenda/32e-fete-du-livre-une-edition-multifacette	8,2/10 14 tests conformes 3 tests non conformes	13 erreurs
6	Plan du site	www.ville-bron.fr/sitemap	8,1/10 13 tests conformes 3 tests non conformes	68 erreurs
7	Page résultat de recherche interne sur le terme « accessibilité »	www.ville-bron.fr/search-solr?search_api_fulltext=accessibilit%C3%A9&sort_bef_combine=search_api_relevance+DESC&items_per_page=10	8,1/10 13 tests conformes 3 tests non conformes	27 erreurs
8	Vidéos	www.ville-bron.fr/videos	7,1/10 12 tests conformes 5 tests non conformes	45 erreurs
9	Les chemins des savoirs	www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs	7,1/10 12 tests conformes 5 tests non conformes	27 erreurs
10	Mes conseils de quartier	www.ville-bron.fr/ma-ville-en-actions/ma-ville-je-participe/mes-conseils-de-quartier	8,2/10 14 tests conformes 3 tests non conformes	13 erreurs
MOYENNE			7,7 / 10	27 erreurs

Le 5 avril 2019, sur la base du même échantillon, les résultats obtenus à l'aide de l'application en ligne ASQATASUN (<https://asqatasun.org>) sont listés ci-après :

	Intitulé de la page	URL	ASQATASUN	Valdateur W3C
			Évaluation du 05/04/2019	Évaluation du 05/04/2019
1	Accueil	www.ville-bron.fr	63% 12 tests conformes 7 tests non conformes	68 erreurs
2	Contact	www.ville-bron.fr/contact-0	68% 16 tests conformes 6 tests non conformes	85 erreurs
3	Mentions légales	www.ville-bron.fr/mentions-legales	70% 12 tests conformes 5 tests non conformes	93 erreurs
4	Agenda	www.ville-bron.fr/lagenda	65% 13 tests conformes 7 tests non conformes	114 erreurs
5	Détail Agenda	https://www.ville-bron.fr/agenda/biennale-des-arts-numeriques-rybn-4-explore-lintelligence-artificielle	63% 12 tests conformes 7 tests non conformes	91 erreurs
6	Plan du site	www.ville-bron.fr/sitemap	70% 12 tests conformes 5 tests non conformes	85 erreurs
7	Page résultat de recherche interne sur le terme « accessibilité »	www.ville-bron.fr/search-solr?search_api_fulltext=accessibilit%C3%A9&sort_bef_combine=search_api_relevance+DESC&items_per_page=10	72% 13 tests conformes 5 tests non conformes	132 erreurs
8	Vidéos	www.ville-bron.fr/videos	65% 11 tests conformes 7 tests non conformes	137 erreurs
9	Les chemins des savoirs	www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs	63% 10 tests conformes 6 tests non conformes	93 erreurs
10	Mes conseils de quartier	www.ville-bron.fr/ma-ville-en-actions/ma-ville-je-participe/mes-conseils-de-quartier	65% 13 tests conformes 5 tests non conformes	90 erreurs
MOYENNE			66,4 %	99 erreurs



Les niveaux d'accessibilité visés par la ville de BRON pour son portail web sont les niveaux A + AA du RGAA. Le 14 mars 2018, l'analyse des pages listées mettait en évidence **une conformité de 7,7/10 aux niveaux A et AA sur la base d'un échantillon représentatif de 10 pages**. Le 5 avril 2019, sur la base du même échantillon, **le score de conformité obtenu est de 66,4% aux niveaux A et AA**.

Deux non-conformités récurrentes remontées par l'évaluation automatique des pages sont toujours liées à l'application des critères 10.4.1 et 10.4.2 relatifs à l'utilisation de tailles de polices déclarées en pixels. Ce point correctif « mineur » n'a que peu d'impact sur le niveau d'accessibilité global du site.

Une autre non-conformité récurrente est liée à l'application du critère 6.5.1 relatif à la gestion des liens de partage sur les réseaux sociaux. Ce point de correction de script "propriétaire" peut s'avérer complexe à corriger et n'a que peu d'impact sur le niveau d'accessibilité global du site.

D/ RÉSULTAT DÉTAILLÉ DES TESTS

1. Images

- **Principe WCAG** : perceptible.
- **Recommandation** : *Donner à chaque image porteuse d'information une alternative textuelle pertinente et une description détaillée si nécessaire. Remplacer les images textes par du texte stylé lorsque c'est possible.*

[Commentaire] La recommandation a été globalement respectée sur le site internet de la ville de BRON :

- les images sont décrites de manière pertinente lorsque nécessaire ;
- il n'y a pas de visuels nécessitant une description détaillée ;
- pas de textes encapsulés au sein d'images.

[Exemples de défauts résiduels constatés] :

Toutefois, le traitement des images reste partiel puisque certains visuels nécessitent une intervention pour optimisation au sein du templating. D'autres modifications des alternatives devront être réalisées par les contributeurs du site.

Dans la page d'accueil www.ville-bron.fr :

- une alternative est manquante sur l'image "Sticky logo" et sur les 3 pictos de la rubrique "Suivez-nous" ;
- d'autres contenus sont masqués pour ce même type d'images par la présence de l'attribut `style="display:none"` : pictogrammes "Instagram" et "Youtube" de la rubrique "Sur les réseaux", pictogramme "+" de la rubrique "Découvrir les chemins du savoir ».

2. Cadres

- **Principe WCAG** : robuste.
- **Recommandation** : *Donner à chaque cadre et chaque cadre en ligne un titre pertinent.*

[Commentaire] Le site internet de la ville de BRON n'utilise pas la technologie des cadres et des cadres en ligne.

3. Couleurs

- **Principe WCAG** : perceptible.

- **Recommandation** : *Ne pas donner l'information uniquement par la couleur et utiliser des contrastes de couleurs suffisamment élevés.*

[Commentaire] La recommandation a globalement été respectée pour la charte graphique du site internet de la ville de BRON.

[Exemples de défauts résiduels constatés] :

- Dans la page d'accueil www.ville-bron.fr, un défaut de contraste est constaté sur la mention affichée au sein du bandeau des cookies (#017ACD / #F5F5F5).
- Dans la page "Mes conseils de quartiers" <https://www.ville-bron.fr/ma-ville-en-actions/ma-ville-je-participe/mes-conseils-de-quartier>, un défaut de contraste est constaté sur le titre "Pour aller plus loin" de la colonne de droite (#E90365 / #F8F8F8).

4. Multimédia

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, robuste.
- **Recommandation** : *Donner si nécessaire à chaque média temporel une transcription textuelle, des sous-titres synchronisés et une audio-description synchronisée pertinents. Donner à chaque média non-temporel une alternative textuelle pertinente. Rendre possible le contrôle de la consultation de chaque média temporel et non-temporel au clavier et s'assurer de leur compatibilité avec les technologies d'assistance.*

[Commentaire] Les vidéos présentes dans le site internet de la ville de BRON ne proposent pas d'alternative détaillée reproduisant les informations contenues au sein de chacune d'elles.

Hébergées sur la plateforme de vidéos de ligne YOUTUBE puis intégrées dans les pages du site internet, ces vidéos ne disposent pas de sous-titres synchronisés à leur diffusion et d'audiodescriptions.

5. Tableaux

- **Principe WCAG** : perceptible.
- **Recommandation** : *Donner à chaque tableau de données, un résumé et un titre pertinent, identifier clairement les cellules d'en-tête, utiliser un mécanisme pertinent pour lier les cellules de données aux cellules d'en-tête. Pour chaque tableau de mise en forme, veiller à sa bonne linéarisation.*

[Commentaire] Le site internet de la ville de BRON présente peu de tableaux de mise en forme (un pour chacune des pages "Les déchetteries" et " Les équipements électriques et électroniques") et pas de tableaux de données. La linéarisation des tableaux de mise en forme a été respectée même s'il manque un role="presentation" dans la balise <table> de ces tableaux.

6. Liens

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible.
- **Recommandation** : *Donner des intitulés de lien explicites, grâce à des informations de contexte notamment, et utiliser le titre de lien le moins possible. Doubler avec des liens ou un formulaire de navigation les zones réactive d'une image cliquable côté serveur.*

[Commentaire] La recommandation a globalement été respectée en ce qui concerne le caractère explicite des liens. En revanche, de nombreux points sont à revoir quant à l'utilisation appropriée de l'attribut TITLE de ces liens.

[Exemples de défauts résiduels constatés] :

Dans la page la page d'accueil <https://www.ville-bron.fr/> :

- présence inadaptée d'un TITLE sur les pictogrammes de l'"Espace presse" ;
- doublon du TITLE "Voir tout l'agenda" sur le titre "Agenda" ;

Dans la page <https://www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs>, présence de 2 TITLE vides.

Dans la page <https://www.ville-bron.fr/agenda/biennale-des-arts-numeriques-rvbn-4-explore-lintelligence-artificielle#interactiveMap>, de nombreux titres de liens ne sont pas renseignés ou bien contribués de manière non conforme.

7. Scripts

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible, robuste.
- **Recommandation** : *Donner si nécessaire à chaque script une alternative pertinente. Rendre possible le contrôle de chaque code script au moins par le clavier et la souris et s'assurer de leur compatibilité avec les technologies d'assistance.*

[Commentaire] Les scripts (menus de navigation, accordéons, affichages conditionnés côté client,...) ne sont pas conformes : absence d'alternative ou d'un recours robuste à l'API ARIA suivant les motifs de conception fournis en annexe du RGAA (http://disic.github.io/rgaa_composants_javascript/#presentation). La navigation au clavier n'a pas non plus été optimisée au sein de ces scripts.

[Défauts résiduels constatés] :

- le fonctionnement du script propriétaire des liens de partage sur les réseaux sociaux de type ADDTHIS n'est pas conforme aux normes en vigueur.
- Le menu de navigation a été amélioré mais son accessibilité reste perfectible : l'implémentation de l'API ARIA est partielle et ne répond pas pleinement au motif de conception attendu et normalisé par le W3C/WAI.

- La manipulation au clavier du menu de navigation pose également problèmes.
- Dans la page d'accueil <https://www.ville-bron.fr>, un défaut d'accessibilité du carrousel du "Kiosque" (et de sa pagination notamment) fait qu'il ne répond pas pleinement au motif de conception attendu et normalisé par le W3C/WAI.
- Dans la page <https://www.ville-bron.fr/lagenda>, en l'absence d'un datepicker accessible, la saisie manuelle de date doit être rendue possible pour tous les publics (le tri par date est notamment inaccessible) et ne répond pas pleinement au motif de conception attendu et normalisé par le W3C/WAI.

8. Éléments obligatoires

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible, robuste.
- **Recommandation** : *Vérifier que chaque page web a un code source valide selon le type de document, un titre pertinent et une indication de langue par défaut. Vérifier que les balises ne sont pas utilisées uniquement pour la présentation, que les changements de langues et de direction de sens de lecture sont indiqués.*

[Commentaire] Le site internet de la ville de BRON présente un faible niveau de syntaxe HTML (en baisse par rapport à l'évaluation précédente) variable d'une page à une autre. Par ailleurs, les titres des pages de formulaires ne sont pas conformes lors du rechargement de celles-ci.

9. Structuration de l'information

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible.
- **Recommandation** : *Utiliser des titres, des listes, des abréviations et des citations pour structurer l'information.*

[Commentaire] La recommandation a été inégalement respectée au sein du site internet de la ville de BRON. Des défauts de structuration (<hx>,) sont notamment constatés sur les pages "Contact", "Agenda", "Détail Agenda".

[Exemples de défauts résiduels constatés] :

- Défaut de structuration en listes de type de la section « En 1 clic » du menu de navigation principale.
- Dans la page d'accueil <https://www.ville-bron.fr>, défaut de structuration en listes de type des liens de la rubrique « La ville en ligne » et « Sur les réseaux ».
- Dans la page "Les chemins des savoirs" : <https://www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs>, défaut de déclaration des citations pour les publications postées.

10. Présentation de l'information

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, robuste.
- **Recommandation** : *Utiliser des feuilles de styles pour contrôler la présentation de l'information. Vérifier l'effet de l'agrandissement des tailles de caractère sur la lisibilité. S'assurer que les liens sont correctement identifiables, que la prise de focus est signalée, que l'interlignage est suffisant et donner la possibilité à l'utilisateur de contrôler la justification des textes. S'assurer que les textes cachés sont correctement restitués et que l'information n'est pas donnée uniquement par la forme ou la position d'un élément.*

[Commentaire] La taille des textes du site internet de la ville de BRON est lisible lors d'un agrandissement à 200%. La gestion des styles, la mise en perspective graphique de la prise de focus et la vérification des textes cachés ont été effectuées. Les textes superflus au sein du code source des pages ont été masqués par l'emploi de l'attribut ARIA-HIDDEN.

11. Formulaire

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible, robuste.
- **Recommandation** : *Associer pour chaque formulaire chacun de ses champs à son intitulé, grouper les champs dans des blocs d'informations de même nature, structurer les listes de choix de manière pertinente, donner à chaque bouton un intitulé explicite. Vérifier la présence d'aide à la saisie, s'assurer que le contrôle de saisie est accessible et que l'utilisateur peut contrôler les données à caractère financier, juridique ou personnelles.*

[Commentaire] De nombreux points d'optimisation sont à prévoir dans la page de contact du site internet de la ville de BRON notamment : contrôle de saisie accessible, structuration du formulaire, gestion des titres de page lors d'un rechargement de celle-ci suite à la validation du formulaire.

Dans la page <https://www.ville-bron.fr/lagenda>, des défauts de structuration des formulaires sont constatés pour les options de tri "par date" et au sein des regroupement par "thématique, organisateur, lieux". Par ailleurs, le bouton de validation de ces tris doit être déclaré en dehors de la balise <fieldset> du formulaire de contact.

12. Navigation

- **Principes WCAG** : utilisable, compréhensible.
- **Recommandation** : *Faciliter la navigation dans un ensemble de pages par au moins deux systèmes de navigation différents (menu de navigation, plan du site ou moteur de recherche), un fil d'Ariane et l'indication de la page active dans le menu de navigation. Identifier les groupes de liens importants et la zone de contenu et donner la possibilité de les éviter par des liens de navigation interne. S'assurer que l'ordre de tabulation est cohérent et que la page ne comporte pas de piège au clavier.*

[Commentaire] L'ordre de tabulation lors d'une navigation au clavier n'est pas respecté pour le menu principal de navigation du site internet de la ville de BRON.

13. Consultation

- **Principes WCAG** : perceptible, utilisable, compréhensible, robuste.
- **Recommandation** : Vérifier que l'utilisateur a le contrôle des procédés de rafraîchissement, des changements brusques de luminosité, des ouvertures de nouvelles fenêtres et des contenus en mouvement ou clignotant.

Indiquer lorsqu'un contenu s'ouvre dans une nouvelle fenêtre et donner des informations relatives à la consultation des fichiers en téléchargement. Ne pas faire dépendre l'accomplissement d'une tâche d'une limite de temps sauf si elle est essentielle et s'assurer que les données saisies sont récupérées après une interruption de session authentifiée. S'assurer que les expressions inhabituelles et le jargon sont explicités. Proposer des versions accessibles ou rendre accessibles les documents en téléchargement.

[Commentaire] Les documents bureautiques générés ou à disposition en téléchargement (PDF notamment) sur le site internet de la ville de BRON ne sont pas accessibles.

[Exemples de défauts résiduels constatés] :

Dans la page de détail d'une fiche Agenda "Biennale des arts numériques..." :
<https://www.ville-bron.fr/agenda/biennale-des-arts-numeriques-rybn-4-explore-lintelligence-artificielle#interactiveMap>, défaut de signalement d'ouverture de nouvelles fenêtres.

E/ ANNEXES

1. Droit à la compensation

Dans l'attente d'une mise en conformité totale, vous pouvez obtenir une version accessible des documents ou des informations qui y seraient contenues en envoyant un courriel aux équipes en charge de la communication de la ville de BRON et en y indiquant le nom du document concerné et/ou les informations que vous souhaiteriez obtenir. Les informations demandées vous seront transmises dans les plus bref délais.

2. Amélioration et contact

Vous pouvez aider la ville de BRON à améliorer l'accessibilité de son site internet en signalant les problèmes éventuels que vous rencontrez. Pour nous aider à améliorer l'accessibilité et le confort d'utilisation du site internet de la ville de BRON, [envoyez-nous un message à l'aide de la page de contact du site](#).

3. Défenseur des droits

Si vous constatiez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signaliez et que vous ne parveniez pas à obtenir une réponse rapide de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou demande de saisine à la ville de BRON, Place de Weingarten, CS n° 30012, 69671 BRON cedex.

4. Dérogations spécifiques

- Les vidéos du site internet de la ville de BRON sont actuellement hébergées sur une plateforme technique de diffusion vidéo (Youtube) ne permettant pas de gérer pleinement leur accessibilité.
- Les contenus cartographiques issus de Google Maps ne sont pas accessibles.
- Plusieurs pages du site comportent un ou plusieurs fichiers PDF à télécharger non accessibles. Le nombre de ces documents étant important, leur mise en conformité particulière n'est pas envisagée à court terme. En revanche, la ville de BRON s'engage à fournir sur demande, la version accessible de ces fichiers ou de leur alternative accessible.
- Les PDF interactifs "Calameo" ne sont pas accessibles.
- Le script propriétaire des liens de partage sur les réseaux sociaux n'est pas conforme aux normes en vigueur.

F/ SYNTHÈSE

La charte graphique du site web de la ville de BRON est conforme aux normes d'accessibilité.

Le templating actuel présente un faible niveau sémantique : en régression par rapport à l'évaluation précédente, de nombreux points d'ajustements sont encore à prévoir pour optimiser l'existant.

Des modifications techniques plus significatives (dans DRUPAL) seront nécessaires pour mutualiser les comportements accessibles partagés par l'ensemble du site au niveau des scripts notamment (prise en charge encore trop partielle de l'API ARIA). Concrètement, les principaux points impactants sont :

- la manipulation au clavier de la partie supérieure des pages (ordre de tabulation notamment) ;
- l'accessibilité du menu de navigation au clavier ;
- le défaut d'accessibilité des sélecteurs de dates calendaires ;
- dans une moindre mesure, le carrousel de la page d'accueil et les avertissements utilisateurs dans le titre des pages "Contact".

Les documents bureautiques (PDF notamment) et vidéos à disposition sur le site internet de la ville de BRON ne sont pas accessibles.

Les contenus éditoriaux intégrés dans le site présentent une forte homogénéité de traitement des contenus. Toutefois, de nombreuses erreurs de contribution apparaissent au fil des semaines et un effort constant devra être consenti de la part des contributeurs éditoriaux de la ville de BRON pour maintenir une gestion qualitative des contenus. Sans un prérequis de formation et d'accompagnement, le rendement accessible actuel du site pourrait être remis en cause à l'avenir.